

OBJET

CONSEIL
MUNICIPAL -
Approbation du
procès-verbal de la
séance du 10 juillet
2020.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de
convocation :
22/09/2020

Date d'affichage :
05/10/2020

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum :23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 SEPTEMBRE 2020 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, M. Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Aïcha DRAOU.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

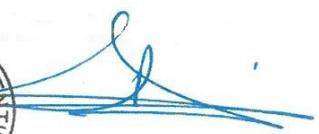
Le procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,




Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200928-50862-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 5 octobre 2020
Publication : 5 octobre 2020

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code général des Collectivités Territoriales, par lettre le 3 juillet 2020, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 16 juillet 2020 au 23 juillet 2020.



Frédérique MACAREZ

Maire de Saint-Quentin

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----------|--------------------------|--|
| 1 | CONSEIL MUNICIPAL | Election d'un Secrétaire et d'un Secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL MUNICIPAL | Elections des délégués et suppléants du Conseil Municipal chargés d'élire les sénateurs. |

- 10 juillet 2020 -

PROCES-VERBAL

Le vendredi 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Alexis GRANDIN, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, M. Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Aurélien JAN.

Sont excusés représentés :

Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT,
Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX,
Mme Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 42

Nombre de Conseillers votant : 45

Délibération 1

CONSEIL MUNICIPAL **Election d'un Secrétaire et d'un Secrétaire auxiliaire.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Najla BEHRI comme secrétaire et Hélène OPIOLA, Directeur Général Adjoint des Services, comme secrétaire auxiliaire.

*

Mme MACAREZ - Nous nous retrouvons pour un Conseil exceptionnel, très normé, qui a trait à l'élection des délégués pour les sénatoriales.

Le rapport n°1. Il s'agit d'élire un secrétaire et un secrétaire auxiliaire. Je propose de désigner Najla BEHRI comme secrétaire et Hélène OPIOLA, Directeur Général Adjoint des services comme secrétaire auxiliaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL MUNICIPAL **Elections des délégués et suppléants du Conseil Municipal chargés d'élire les sénateurs.** **Rapporteur : Mme le Maire**

Il doit être procédé à l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal chargés d'élire les Sénateurs.

En application du Code électoral et notamment de l'article R.133, il convient de mettre en place le bureau électoral, présidé par le Maire ou son remplaçant, et comprenant les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin.

Le Président invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection en application des articles L.289 et R.133 du code électoral : les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, au scrutin secret sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Conformément aux articles L 285 et L 286 du Code électoral, dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

En outre, dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseils municipaux élisent des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 800 habitants en sus de 30 000.

Pour la ville de Saint-Quentin il convient donc d'élire 29 délégués supplémentaires et 16 délégués suppléants parmi les électeurs de la commune.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L.289 du code électoral).

Les listes présentées doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

Les listes de candidats ainsi déposées doivent indiquer :

- 1° Le titre de la liste présentée ;
- 2° Les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

L'élection des délégués et celle des suppléants ont lieu simultanément sur une même liste.

L'article R. 134 rappelle : les personnes appelées à remplacer les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse, les conseillers départementaux et les conseillers métropolitains de Lyon dans les conditions prévues par l'article L. 287 doivent être désignées préalablement à l'élection des délégués ou de leurs suppléants.

Le maire désigne les remplaçants présentés par les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux, les conseillers à l'Assemblée de Corse, les conseillers départementaux et les conseillers métropolitains de Lyon en tant que délégués de droit du conseil municipal. Ces remplaçants doivent être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

Les désignations faites en vertu du présent article sont de droit. Le maire en accuse réception aux députés, aux sénateurs, aux conseillers régionaux, aux conseillers à l'Assemblée de Corse, aux conseillers départementaux ou aux conseillers métropolitains de Lyon remplacés et les notifie au préfet dans les vingt-quatre heures.

En vertu de l'article R. 133 du Code électoral,

Mme Monique BRY et M. Vincent SAVELLI comme conseillers municipaux les plus âgés

et

M. Louis SAPHORES et M. Julien ALEXANDRE comme conseillers municipaux les plus jeunes

sont invités à constituer le bureau de vote présidé par le Maire.

Avant l'ouverture du scrutin,

le Maire a accusé réception des délégués suivants en remplacement des élus :

M. Michel GOSSET remplaçant de M. Xavier BERTRAND
Mme Chloé FAVRESSE remplaçante de Mme Colette BLEROT
M. Olivier LECLERE remplaçant de M. Freddy GRZEZICZAK
M. Samuel DENIMAL remplaçant de M. Thomas DUDEBOUT
Mme Isabelle DUTOICT remplaçante de Mme Sylvie SAILLARD

et a constaté que 4 listes de candidats ont été déposées :

Liste présentée par Mme Frédérique MACAREZ
« Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin »

Liste présentée par M. CALON
« Alternative pour Saint-Quentin »

Liste présentée par M. Olivier TOURNAY
« Les voix de la colère »

Liste présentée par Mme Sylvie SAILLARD
« Rassemblement National »

Déroulement du scrutin

Le Maire, Président du bureau, a déclaré le scrutin ouvert pour l'élection de 29 délégués supplémentaires et 16 délégués suppléants.

Chaque conseiller voudra bien, à l'appel de son nom, déposer son bulletin dans l'urne.

Le vote au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	45
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	45
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de votes blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	45

Ont obtenu :

Liste présentée par Mme Frédérique MACAREZ « Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin »	38 voix
Liste présentée par M. CALON « Alternative pour Saint-Quentin »	2 voix
Liste présentée par M. Olivier TOURNAY « Les voix de la colère »	2 voix
Liste présentée par Mme Sylvie SAILLARD « Rassemblement National »	3 voix

Attribution des sièges

Délégués supplémentaires :

Liste présentée par Mme Frédérique MACAREZ
« Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin » 25 sièges

Liste présentée par M. Olivier TOURNAY
« Les voix de la colère »
1 siège

Liste présentée par M. CALON
« L'Alternative pour Saint-Quentin »
1 siège

Liste présentée par Mme Sylvie SAILLARD
« Rassemblement national »
2 sièges

Délégués suppléants :

Liste présentée par Mme Frédérique MACAREZ
« Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin » 15 sièges

Liste présentée par Mme Sylvie SAILLARD
« Rassemblement national »
1 siège

Ont été proclamés élus :

Délégués supplémentaires :

Liste « Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin »

M. DEBADIER Pierre
Mme DEBADIER Jacqueline
M. PUCHAUX Dominique

Mme MARCOTTE Vanessa
M. HALLE Hervé
Mme LECLERCQ Julie
M. LEPOUDERE Stéphane
Mme LEPOUDERE Annick
M. GIRAUD Michel
Mme GIRAUD Nicole
M. MARLY Laurent
Mme BRUDI-GRUNY Tiphaine
M. GRUNY Dominique
Mme CHABANNE Christelle
M. DEMESY Patrick
Mme DEMESY Maria-Hélène
M. BACO Alain
Mme GRUNY Agathe
M. JACOB Michel
Mme FOIRET Constance
M. FERON Jean-Claude
Mme MESSIASSE Dominique
M. BUIS Bertrand
Mme MENU Agnès
M. BUIS Jean-Paul

Liste « Les voix de la colère »

M. MOUSSET Franck

Liste « L'Alternative pour Saint-Quentin »

M. GREVIN Michel

Liste « Rassemblement national »

M. SAILLARD Benoît
Mme BERTRAM Lydia

Délégués suppléants :

Liste « Frédérique MACAREZ Avec Vous pour Saint-Quentin »

Mme HUGUET Marie-France
M. GIBOUT Alain
Mme DELOM Sylvie
M. CHABANNE Philippe
Mme PEREZ Claude
M. PEREZ Joseph
Mme DUNAUD Jeanine
M. DELVILLE Jean-Jacques

Mme DEBAVELAERE Francine
M. MACAIGNE Jean-Luc
Mme CARLIER Georgette
M. JESIORSKI Stéphane
Mme PEARD Karine
M. LEICHNAM Fabien
Mme MAFILLE Irène

Liste « Rassemblement National »

M. LEJEUNE Yannick

Il est rappelé que les délégués de droits présents doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront.

Si un conseiller municipal a également la qualité de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, son remplaçant doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant.

Le procès-verbal de l'élection sera immédiatement dressé en trois exemplaires et, après lecture, signé par le Maire, Président et les autres membres du bureau et le secrétaire.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°2. Le décret du 29 juin 2020 convoque les électeurs sénatoriaux et fixe au 10 juillet 2020, aujourd'hui, le jour auquel doivent être désignés les délégués des Conseils Municipaux et leurs suppléants sachant qu'un intervalle de 6 semaines au moins doit séparer cette élection de celle des sénateurs. Petit rappel, dans les communes de 9 000 habitants et plus tous les conseillers municipaux sont délégués de droit.

Dans les communes de plus de 30 000 habitants, les conseils municipaux élisent des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 800 habitants en sus de 30 000. Soit, ici 45 conseillers municipaux plus 29 délégués supplémentaires c'est-à-dire 74 délégués titulaires.

Le nombre de suppléants est de 3 quand le nombre de titulaires est inférieur ou égal à 5.

Il est augmenté de 1 par 5 titulaires ou fraction de 5. Vous avez tous bien compté, cela nous fait 16 délégués supplémentaires.

L'élection se fait sans débat et à bulletin secret. Les 2 membres présents les plus âgés : Monique BRY et Vincent SAVELLI, et les 2 membres les plus jeunes Louis SAPHORES et Julien ALEXANDRE forment le bureau électoral. La présidence appartient au Maire.

L'élection a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidat est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Chaque conseiller ou groupe de conseiller peut présenter une liste de candidats aux fonctions de titulaire et de suppléant. L'ordre des suppléants résulte de leur résultat de présentation. En cas de refus ou d'empêchement d'un délégué, c'est le suppléant de la même liste venant immédiatement après le dernier délégué issu de la liste qui est appelé à le remplacer. Les

conseillers départementaux et régionaux devaient désigner un électeur de la commune au titre de leur mandat. Concernant les conseillers départementaux, pour Freddy GRZEECZAK désignation d'Olivier LECLERE pour Thomas DUDEBOUT, désignation de Samuel DENIMAL, pour Colette BLEROT désignation de Chloé FAVRESSE. Concernant les conseillers régionaux, Xavier BERTRAND a désigné Michel GOSSET et Sylvie SAILLARD a désigné Isabelle DUTOICT. Nous allons procéder au vote au scrutin de liste. Il est rappelé que nous devons élire les électeurs supplémentaires et je vais demander quelles sont les listes de candidats. Il y a la liste « Frédérique MACAREZ avec vous pour Saint-Quentin ». Nous avons reçu la liste de Julien CALON, la liste d'Olivier TOURNAY. Et Sylvie SAILLARD n'avait pas lu le dossier et je ne sais pas si finalement elle a prévu une liste, là, tout de suite. Donc nous vous remercions puisque nous allons devoir attendre pour vérifier la qualité d'électeur puisque vous n'avez même pas lu la délibération. Déjà qu'hier on avait dû vous rappeler pour vous indiquer que sur la délibération il était indiqué que vous deviez désigner un représentant au titre du conseil régional, nous vous remercions.

La vérification a été faite, nous avons 4 listes. Nous allons ensuite distribuer les listes et ensuite procéder au vote à bulletin secret. Vous voudrez bien, à l'appel de votre nom, mettre votre enveloppe dans l'urne. Merci.

On vous demandera, comme vous avez du gel devant vous, de vous laver les mains avant de procéder au vote, puisque l'on fait toujours attention avec les mesures sanitaires, notamment pour les agents qui vont dépouiller. Ce n'est pas comme à l'Agglo tout à l'heure, on est obligé de plier en 8 cette fois-ci donc désolée pour ceux qui vont dépouiller. On n'a pas de grande enveloppe dans ce format-là.

Mme OPIOLA - On va procéder à l'appel.

APPEL

Mme MACAREZ – Merci. Nous allons laisser les services procéder au dépouillement et ensuite nous proclamerons les résultats. A l'issue des résultats il faudra rester parce que nous avons un tableau à faire remplir également dans le cas où un suppléant ne serait pas disponible il faudra indiquer pour quelle liste on vient chercher un remplaçant ou un suppléant. Vous réindiquerez le nom de la liste pour laquelle vous avez voté, on vous fera passer un tableau. C'est un document que nous devons fournir à la Préfecture. On va appeler Monique BRY et Vincent SAVELLI. De même que Julien ALEXANDRE et Louis SAPHORES qui n'a pas assez dépouillé aujourd'hui pour nous aider au dépouillement puisque Louis est extrêmement rapide.

Dépouillement.

Je vais proclamer les résultats. D'abord pour les délégués supplémentaires pour la liste de la majorité municipale : 38 voix, ce qui fait 25 sièges.

Pour la liste « Les voix de la colère » : 2 voix, 1 siège.

Pour la liste « L'Alternative pour Saint-Quentin » : 2 voix, 1 siège

Pour la liste « Rassemblement National » 3 voix, 2 sièges.

Je vais donner les noms des délégués supplémentaires : Pierre DEBADIER, Jacqueline DEBADIER, Dominique PUCHAUX, Vanessa MARCOTTE, Hervé HALLE, Julie LECLERCQ, Stéphane LEPOUDERE, Annick LEPOUDERE, Michel GIRAUD, Nicole GIRAUD, Laurent MARLY, Tiphaine BRUDI-GRUNY, Dominique GRUNY, Christelle CHABANNE, Patrick DEMESY, Maria-Hélène DEMESY, Alain BACO, Agathe GRUNY,

Michel JACOB, Constance FOIRET, Jean-Claude FERON, Dominique MESSIASSE, Bertrand BUIS, Agnès MENU, Jean-Paul BUIS.

Pour la liste « Les voix de la colère » : Franck MOUSSET

Pour la liste « L'Alternative pour Saint-Quentin » : Michel GREVIN

Pour la liste « Rassemblement national » : Benoît SAILLARD et Lydia BERTRAM

Ensuite pour les délégués suppléants :

Pour la liste de la majorité nous avons obtenu 38 voix ; la liste « Les voix de la colère » : 2 voix ; pour la liste « L'Alternative pour Saint-Quentin » : 2 voix ; pour la liste du Rassemblement National : 3 voix. Ce qui fait pour la liste de la majorité : 15 suppléants supplémentaires ; pour la liste du Rassemblement National : 1 suppléant supplémentaire. Je vous fais lecture des noms.

Marie-France HUGUET, Alain GIBOUT, Sylvie DELOM, Philippe CHABANNE, Claude PEREZ, Joseph PEREZ, Jeanine DUNAUD, Jean-Jacques DELVILLE, Francine DEBAVELAERE, Jean-Luc MACAIGNE, Georgette CARLIER, Stéphane JESIORSKI, Karine PEARD, Fabien LEICHNAM, Irène MAFILLE.

Et pour la liste du « Rassemblement National » : Yannick LEJEUNE.

Voilà. C'est la proclamation des résultats. Je crois que le tableau a circulé, vous l'avez eu et je rappelle que le vote pour les élections sénatoriales est un vote obligatoire.

La séance est terminée. Merci à tous et bonne soirée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le rapport présenté.
